

Basse-Terre, le 23 Mars 2020



Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Région Guadeloupe

A

Direction du Développement Economique
Téléphone : 05 90 80 86 73
Télécopie : 05 90 80 08 93
Courriel : sgstc@cmguadeloupe.org
cmr971@cmguadeloupe.org
N/Ref. : DDE/FLLB/WR/MM/N°20/035

**MONSIEUR LE DIRECTEUR
de l'IEDOM
Parc d'Activités la Providence
ZAC de Dothémare Sud
97139 LES ABYMES**

Monsieur le Directeur,

La crise sanitaire qui sévit dans le pays et les nécessaires mesures de confinement qui visent à l'endiguer ne sont pas sans conséquences sur les entreprises artisanales.

Aujourd'hui, les entreprises dont l'activité n'est pas essentielle à la vie de la nation ne travaillent plus et les autres sont lourdement impactées par les mesures de prévention. Les premières difficultés n'ont pas tardé à se faire sentir : problèmes de trésorerie, gestion des stocks, absence de personnel...

Pour faire face à ces difficultés, le gouvernement a annoncé le déploiement de plusieurs dispositifs destinés à venir en aide à nos entreprises. Je me réjouis de la réactivité de nos décideurs et salue la mise en place du plan d'urgence.

Cependant, je regrette que sur le terrain, la mise en place opérationnelle de ces mesures soit trop lente ou trop longue, en particulier pour les mesures liées au bénéfice du rééchelonnement des prêts bancaires en cours.

Aussi, je viens par la présente solliciter votre intervention auprès du réseau bancaire afin d'accélérer la mise en place de mesures annoncées.

Par ailleurs, compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons, je souhaite que les établissements bancaires accordent un découvert systématique aux entreprises artisanales.

Sachant pouvoir compter sur votre appui, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président,

Gabriel FOY



Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région
Etablissement public créé par décret N° 73 - 410 du 23.03.73
Adresse 30 bd Félix Eboué 97100 BASSE-TERRE GUADELOUPE
Tél. : 0590 80.23.33 - Fax : 0590 80.08.93
Site Internet www.cmguadeloupe.org

Basse-Terre, le 23 Mars 2020



Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Région Guadeloupe

A

Direction du Développement Economique
Téléphone : 05 90 80 86 73
Télécopie : 05 90 80 08 93
Courriel : sgstc@cmguadeloupe.org
cmar971@cmguadeloupe.org
N/Ref. : DDE/FLLB/WR/MM/N°20/036

MONSIEUR LE PREFET
Préfecture de Guadeloupe
Palais d'Orléans
Rue Lardenoy
97100 **BASSE-TERRE**

Monsieur le Préfet,

La crise sanitaire qui sévit dans le pays et les nécessaires mesures de confinement qui visent à l'endiguer ne sont pas sans conséquences sur les entreprises artisanales.

Aujourd'hui, les entreprises dont l'activité n'est pas essentielle à la vie de la nation ne travaillent plus et les autres sont lourdement impactées par les mesures de prévention. Les premières difficultés n'ont pas tardé à se faire sentir : problèmes de trésorerie, gestion des stocks, absence de personnel...

Pour faire face à ces difficultés, le gouvernement a annoncé le déploiement de plusieurs dispositifs destinés à venir en aide à nos entreprises. Je me réjouis de la réactivité de nos décideurs et salue la mise en place du plan d'urgence.

Cependant, je regrette que sur le terrain, la mise en place opérationnelle de ces mesures soit trop lente ou trop longue, en particulier pour les mesures liées au bénéfice du rééchelonnement des prêts bancaires en cours.

Aussi, je viens par la présente solliciter votre intervention auprès du réseau bancaire afin d'accélérer la mise en place de mesures annoncées.

Par ailleurs, compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons, je souhaite que les établissements bancaires accordent un découvert systématique aux entreprises artisanales.

Sachant pouvoir compter sur votre appui, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Le Président,

Gabriel FOY



Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région
Etablissement public créé par décret N° 73 - 410 du 23.03.73
Adresse 30 bd Félix Eboué 97100 BASSE-TERRE GUADELOUPE
Tél. : 0590 80.23.33 - Fax : 0590 80.08.93
Site Internet www.cmarguadeloupe.org

Basse-Terre, le 23 Mars 2020



Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Région Guadeloupe

A

Secrétariat Général
Téléphone : 05 90 80 86 53
Télécopie : 05 90 80 08 93
Courriel : sgstc@cmguadeloupe.org
N/Ref. : DDE/FLLB/WR/MM/N°20/036

MONSIEUR LE PRESIDENT
DE CMA France
12 Avenue Marceau
75086 PARIS

Monsieur le Président,

La crise sanitaire qui sévit dans le pays et les nécessaires mesures de confinement qui visent à l'endiguer ne sont pas sans conséquences sur les entreprises artisanales.

Aujourd'hui, les entreprises dont l'activité n'est pas essentielle à la vie de la nation ne travaillent plus et les autres sont lourdement impactées par les mesures de prévention. Les premières difficultés n'ont pas tardé à se faire sentir : problèmes de trésorerie, gestion des stocks, absence de personnel...

Pour faire face à ces difficultés, le gouvernement a annoncé le déploiement de plusieurs dispositifs destinés à venir en aide à nos entreprises. Je me réjouis de la réactivité de nos décideurs et salue la mise en place du plan d'urgence.

Cependant, je regrette que sur le terrain, la mise en place opérationnelle de ces mesures soit trop lente ou trop longue, en particulier pour les mesures liées au bénéfice du rééchelonnement des prêts bancaires en cours.

Aussi, je viens par la présente solliciter votre intervention auprès du réseau bancaire afin d'accélérer la mise en place de mesures annoncées.

Par ailleurs, compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons, je souhaite que les établissements bancaires accordent un découvert systématique aux entreprises artisanales.

Sachant pouvoir compter sur votre appui, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président,


Gabriel FOY



Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région
Etablissement public créé par décret N° 73 – 410 du 23.03.73
Adresse 30 bd Félix Eboué 97100 BASSE-TERRE GUADELOUPE
Tél. : 0590 80.23.33 – Fax : 0590 80.08.93
Site Internet www.cmarguadeloupe.org